

RAPPORT INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE 2024

APICIL Mutuelle

Conformément à l'article 29 de la Loi Energie Climat

SANTÉ – PRÉVOYANCE | ÉPARNE ET SERVICES FINANCIERS | RETRAITE | SERVICES



1. Démarche générale

1.1 Résumé de la démarche

En accord avec sa Raison d'être, le Groupe APICIL et ses entités financières s'engagent à investir les fonds qui leurs sont confiés de manière durable et transparente. La politique d'investissement socialement responsable (ISR) se veut exigeante au regard de la bonne prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de la gouvernance (ESG) des émetteurs investis.

Celle-ci se fonde sur **4 volets : Exclusion, Sélection, Climat et biodiversité, Dialogue engagé.**

EXCLUSION

Un titre ne peut pas être acheté si l'activité ou les comportements de l'émetteur sont jugés incompatibles avec les valeurs du Groupe APICIL. Cela comprend des exclusions liées à son cœur de métier et son devoir de prévention (préservation de la santé des individus), des exclusions normatives et des exclusions relatives au climat et à la biodiversité. L'exclusion s'applique strictement lors de la décision d'investissement, et fait l'objet de revues régulières durant la période de détention du titre en portefeuille.

Sont exclus :

Les entreprises si :

- Elles ne respectent pas les Principes du Pacte Mondial
- Elles ont un lien avec les armes controversées¹
- Elles présentent une note de controverse de 0/10 selon MSCI²
- Leur chiffre d'affaires provient à plus de :
 - 2 % d'activités liées au tabac
 - 10 % d'activités liées à l'alcool
 - 10 % d'activités liées à certains hydrocarbures non conventionnels (gaz de schiste, huile de schiste, sables bitumineux)³

¹ En conformité avec les conventions ratifiées par la France d'Oslo, d'Ottawa, sur les armes biologiques ou à toxines et sur l'interdiction des armes chimiques : armes à sous-munitions, mines antipersonnel et armes biologiques/chimiques. Le Groupe APICIL exclut également les armes à l'uranium appauvri, à laser aveuglant, au phosphore blanc ou blessant par des éclats non localisables.

² Soit une controverse très grave, non résolue et où l'entreprise est directement impliquée. Plus d'information dans l'annexe méthodologique.

- 5% d'activités liées à l'huile de palme pour un producteur ou distributeur direct (grossiste)
- 5% lié aux organismes génétiquement modifiés (OGM) pour un producteur ou distributeur direct (grossiste)
- Elles sont significativement exposées au charbon thermique :
 - Chiffre d'affaires provenant à plus de 10 % (extraction ou production)
 - Capacité de production d'électricité supérieure à 10 GW / an
 - Production de plus de 20 Mt / an
 - Entreprise développant de nouveaux projets charbon (infrastructure, mine ou centrale)

Les souverains si :

- Les 4 conventions internationales concernant les armes controversées (armes biologiques, armes chimiques, bombes à sous-munitions (Oslo) et mines anti-personnel (Ottawa)) n'ont pas été signées.
- Le score minimum attendu par le Groupe APICIL sur 6 indices internationaux n'est pas atteint⁴.

Enfin dans un effort de lutte **contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme**, la société de gestion interne exclut les pays de la liste noire du Groupe d'action financière (GAFI) et les pays sous embargo ou sanctions économiques.

Le non-respect de l'une de ces conditions entraîne l'exclusion systématique à l'achat de l'État concerné.

SÉLECTION

La sélection environnementale, sociale et de la qualité de gouvernance relève d'une mise en œuvre positive de l'exigence de l'investisseur en matière d'ISR. **Le Groupe APICIL se fixe des objectifs ambitieux quant à la qualité ESG de ses portefeuilles** et tient compte des évaluations ESG pendant le processus de sélection des valeurs à l'achat et lors des cessions.

³ Les pétroles et gaz non conventionnels considérés sont les suivants : sables bitumineux, schistes bitumineux (dépôts riches en kérogène), gaz de schiste, pétrole de schiste, gaz de filon de charbon et méthane de gisement de charbon. Ne sont pas considérés : tous les types de production de pétrole et de gaz conventionnels, ainsi que l'Arctique onshore/offshore ou les eaux profondes.

⁴ Indice de performance environnementale, indice de développement humain, indice d'inégalité de genre, Global Slavery Index, Worldwide Governance Indicators, indice de perception de la corruption.

Le recours aux services de l'agence de notation extra-financière MSCI permet de disposer d'informations qualitatives et quantitatives relatives à l'activité, l'engagement et le comportement des émetteurs. L'analyse est synthétisée par une note ESG s'étendant de 0 (moins bonne entreprise de son secteur) à 10 (meilleure entreprise de son secteur).

La volonté de mettre en œuvre une sélection ESG positive se traduit par les 2 principes fondamentaux suivants liés aux notations MSCI :

- Seuil minimum de sélection d'un titre : la note de l'émetteur entreprise ou souverain pour chacun des piliers E, S et G doit être au moins de 3/10.
- Objectif annuel par portefeuille : en 2024, l'objectif est d'harmoniser la note ESG de chaque portefeuille à 6,7/10, avec un taux de couverture de 80 %. Pour cela, il est attendu que la moyenne des notes ESG des nouveaux investissements sur l'année soit supérieure à 7/10.

CLIMAT ET BIODIVERSITÉ

Conscient de l'urgence climatique et de la nécessité de protéger l'environnement, le Groupe s'engage en faveur d'une redirection écologique.

Conformément aux objectifs de l'Accord de Paris, le Groupe APICIL vise à ce que la trajectoire climatique des portefeuilles en fonds euros du groupe corresponde à une élévation de température **inférieure à 2°C d'ici 2050**, avec un objectif intermédiaire de 2,16°C à l'horizon 2030.

Cette année, la température, telle que calculée par MSCI, est de 2,2°C pour les portefeuilles d'APICIL Mutuelle.

Afin de réduire graduellement la température de ses portefeuilles, le Groupe APICIL a introduit trois grands objectifs :

- **Augmenter les investissements en faveur de la transition écologique et énergétique** (obligations vertes, actifs forestiers durables...),
- **Réduire les investissements ayant des impacts négatifs sur l'environnement** (principalement les énergies fossiles : gaz, charbon, pétrole),
- **Maitriser l'empreinte carbone et biodiversité des portefeuilles.**

Enfin, il est prévu un renforcement continu des exclusions jusqu'à un arrêt complet des nouveaux investissements liés au charbon thermique en

2030 pour les pays de l'Europe et de l'OCDE, et 2040 pour les pays hors de l'OCDE, avec une analyse au cas par cas pour le stock.

DIALOGUE ENGAGÉ

Un investisseur, par son influence, peut inciter les entreprises à faire progresser leurs pratiques environnementales, sociales ou de gouvernance. Le Groupe APICIL participe à cette dynamique en votant aux Assemblées Générales des entreprises en portefeuille et en dialoguant avec les sociétés, individuellement ou au travers d'initiatives collaboratives dédiées.

1.2 Informations des parties prenantes

Le Groupe APICIL souhaite sensibiliser à l'investissement responsable toutes ses parties prenantes :

- Une page internet dédiée à la [politique ISR](#) et une deuxième relative aux [publications d'informations en matière de durabilité](#) sont toujours accessibles en ligne et mettent à disposition les politiques et rapports annuels dédiés.
- Le groupe a pris part à une [conférence](#) portant sur les enjeux et bonnes pratiques des investisseurs en matière de droits humains.
- Les équipes participent à des échanges de place, tels que les groupes de référence des PRI⁵ (francophone, droits humains...) et les commissions du CTIP⁶.

1.3 Mandats de gestion

C'est la filiale de gestion d'actifs APICIL Asset Management qui gère sous mandat plus de 80 % des actifs du groupe (principalement actions, obligations et fonds ouverts). Pour les actifs liquides en gestion directe, **APICIL AM met strictement en œuvre la politique ISR du groupe au regard du mandat qui lui est confié**. En ce qui concerne la gestion des fonds où il est attendu que la société de gestion ait une politique ISR formalisée, APICIL AM fait une analyse au cas par cas.

Dans le cas où un nouveau mandat ou fonds dédié est mis en place, la politique ISR sera pleinement appliquée à ce nouveau périmètre.

1.4 Adhésion aux initiatives

En 2021 le groupe signe les PRI, initiative internationale en faveur de l'ISR, ancrant ainsi sa volonté d'intégrer pleinement l'investissement responsable dans les décisions quotidiennes de gestion et de viser les meilleures pratiques de place.

⁵ Principes pour l'investissement responsable

⁶ Centre technique des institutions de prévoyance

Le Groupe APICIL s'engage à respecter les principes suivants établis par les PRI :

- Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement.
- Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'investisseurs.
- Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.
- Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
- Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.
- Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.

En cohérence avec ces principes, le groupe aspire à être un investisseur actif et rejoint à cette fin des initiatives d'engagement actionnarial collaboratif :

- En 2021 : **Climate Action 100+** initiative portée par les PRI sur les enjeux climatiques, en tant que signataire « supporter ».

- En 2022 : **Investor Initiative for Responsible Care (IIRC)**, qui vise à améliorer les conditions de travail et la qualité des soins dans les maisons de retraite.
- En 2023 : **Advance**, initiative lancée par les PRI relative au respect des droits humains dans laquelle le Groupe APICIL est un participant actif.
- En 2024 : **Carbon Disclosure Projet (CDP)**, une organisation publiant des données environnementales des entreprises et les incitant à plus de transparence.

2. Liste des produits financiers SFDR

Pour APICIL Mutuelle, la note ESG moyenne des portefeuilles passe de 7,0/10 fin 2023 à 7,3/10 fin 2024, et le taux de couverture de l'analyse ESG augmente de 77 % à 85 %.

Concernant les fonds investis (au travers des unités de compte ou des fonds euros), ils sont classés ainsi au 31/12/2024 :

- Article 6 : 5 %
- Article 8 : 93 %
- Article 9 : 2 %

Nous sommes là pour vous. À chaque instant. En toutes circonstances. Pour tous, et pour chacun.

Pour protéger la santé de Lucie,
cliente depuis 2010, tout au long de sa vie.
Dans les bons moments comme dans les moins bons.

Pour donner à Damien,
1er skipper handisport à avoir terminé le Vendée Globe,
les moyens d'accomplir ses rêves. Et de relever de nouveaux défis.

Pour accompagner les projets financiers de Mina,
une jeune entrepreneuse qui construit son avenir.

Pour préparer la retraite de Mehdi
et lui permettre de la vivre en toute sérénité.

« Par une relation proche et attentionnée, soutenir toutes les vies, toute la vie ». C'est notre raison d'être en tant qu'acteur de la protection sociale.

Notre modèle de gouvernance paritaire et mutualiste contribue à porter cette ambition, tout comme l'attention et la proximité dont Nicole, Christophe, Fati et nos 2 650 collaborateurs font preuve au quotidien auprès de nos 1,9 million de clients. Fiers de leur engagement, nous soutenons leur montée en compétences et leurs initiatives professionnelles.

Ensemble, nous nous mobilisons pour une évolution positive de la société. Une transformation inclusive vers un monde qui ne laisse personne sur le bord du chemin. Un monde où tout le monde a sa place.

Et ce, quels que soient son identité, son parcours, ses aspirations.

Nous sommes tous différents, et nos différences nous réunissent.

Mieux, elles nous réussissent.

Nous sommes tous uniques, ensemble.



51 Boulevard Marius Vivier-Merle 69003 Lyon - www.groupe-apicil.com

APICIL Transverse Association de moyens du Groupe APICIL régie par la loi du 1er juillet 1901, enregistrée sous le n° SIREN 417 591 971, ayant son siège social au 51 Boulevard Marius Vivier-Merle - 69003 Lyon

APICIL Mutuelle Mutuelle régie par les dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, inscrite au répertoire SIRENE sous le numéro 302 927 553 dont le siège social est situé 51 boulevard Marius Vivier-Merle - 69003 LYON

Communication publicitaire à caractère non contractuel IN25/FCR0043- 06/2025
Crédits : Shutterstock